

Fiche Adhérent 2026-2027

Atelier : **ENCADREMENT d'ART**

Animatrice : **Françoise BERLY**

Co-animateur : **Jean-Louis CONNAN**

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u>	35 €/an	☐ réglée le
	Cotisation Atelier *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER Encadrement</u> <i>Merci de faire à l'inscription 3 chèques de 20€</i>	60 €/an	☐ réglée le

☐ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

Atelier ENCADREMENT d'ART : Année 2026-2027

Animatrice, Françoise BERLY ☎ : 06.14.60.03.42

Co-animateur Jean-Louis CONNAN ☎ : 02.37.23.02.81

Jour : **Le mardi** tous les quinze jours. Lieu : **Salle Amandine** Horaires : de **16h30 à 19h30**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u> .	35 €/an
	Cotisations à l'Atelier Encadrement d'Art *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER Encadrement d'Art</u> . *Merci de faire à l'inscription 3 chèques de 20 €	60 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

Avant de débiter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table et celle-ci devra être nettoyée à la fin du cours.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----
(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Encadrement d'Art** pour l'année **2026-2027**.

Date :

Signature :